

# SÉCHERESSE

**ALERTE  
RENFORCÉE**

Le niveau d'alerte renforcée est un niveau intermédiaire entre le niveau d'alerte et le niveau de crise, permettant d'introduire des mesures de restriction de manière progressive. Son déclenchement est effectif dès que la valeur de débit moyen journalier est inférieure à la valeur du Débit de Seuil d'Alerte Renforcée (DAR) pour la zone considérée.



## Mesures pour les collectivités



**Lavage de véhicules : interdit** hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux ou d'un système de lavage haute pression, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire\*



**Alimentation des fontaines d'ornement, bassins d'ornements, jeux d'eau, ... : interdit**, sauf circuit fermé



**Nettoyage des façades, toitures : interdiction \***



**Piscines ouvertes au public : Remplissage et vidange soumis à autorisation** préalable de la DDT et après avis de l'ARS

**Nettoyage des voiries, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées : limité au strict nécessaire** pour assurer l'hygiène et la salubrité publique



**Remplissage des plans d'eau, étangs, bassin d'agrément et manœuvre de vannes : interdit \***



**Arrosage des pelouses, massifs fleuris, arbres et arbustes : interdit\***



**Exploitation des sites industriels classés ICPE (régime autorisation) : se référer aux dispositions spécifiques** relatives à la gestion de la ressource en eau prévues dans leurs autorisations administratives



**Arrosage des terrains de sport (y compris pistes de centre équestre) : interdit de 8h à 20h**



**Exploitation des sites industriels classés ICPE (régime déclaration et enregistrement) : suppression des usages hors process et sanitaires\***



**Arrosage des golfs (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024) : Réduction des volumes pour fairways\* et interdiction pour les terrains\***



**Arrosage des jardins potagers : interdit de 8h à 20h**

Pour plus d'informations rendez-vous sur :

\* [Modalités précises à consulter sur l'arrêté préfectoral : Site internet de l'Etat en Loir-et-Cher](#)

[Propluvia](#)

[Carte en ligne de la situation sécheresse](#)